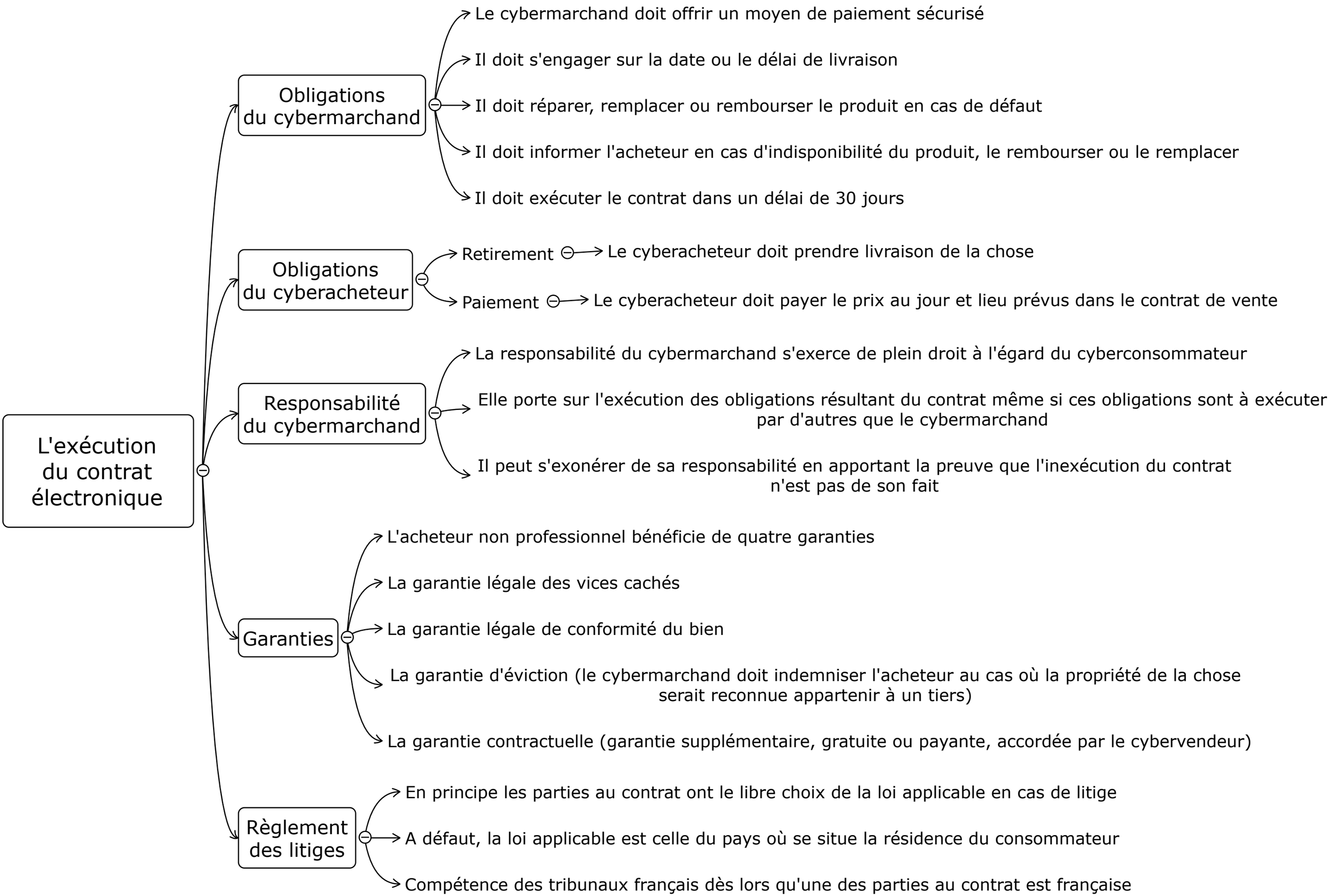
L'exécution du contrat électronique
Obligations du cybermarchand
Le cybermarchand doit offrir un moyen de paiement sécurisé
Il doit s'engager sur la date ou le délai de livraison
Il doit réparer, remplacer ou rembourser le produit en cas de défaut
Il doit informer l'acheteur en cas d'indisponibilité du produit, le rembourser ou le remplacer
Il doit exécuter le contrat dans un délai de 30 jours
Obligations du cyberacheteur
Retirement
Le cyberacheteur doit prendre livraison de la chose
Paiement
Le cyberacheteur doit payer le prix au jour et lieu prévus dans le contrat de vente
Responsabilité du cybermarchand
La responsabilité du cybermarchand s'exerce de plein droit à l'égard du cyberconsommateur
Elle porte sur l'exécution des obligations résultant du contrat même si ces obligations sont à exécuter par d'autres que le cybermarchand
Il peut s'exonérer de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution du contrat n'est pas de son fait
Garanties
L'acheteur non professionnel bénéficie de quatre garanties
La garantie légale des vices cachés
La garantie légale de conformité du bien
La garantie d'éviction (le cybermarchand doit indemniser l'acheteur au cas où la propriété de la chose serait reconnue appartenir à un tiers)
La garantie contractuelle (garantie supplémentaire, gratuite ou payante, accordée par le cybervendeur)
Règlement des litiges
En principe les parties au contrat ont le libre choix de la loi applicable en cas de litige
A défaut, la loi applicable est celle du pays où se situe la résidence du consommateur
Compétence des tribunaux français dès lors qu'une des parties au contrat est française